

**CONFIDENTIEL**

M. Bernd Lange  
Président de la Conférence des présidents  
des commissions  
Parlement européen

**Objet: Évaluation d'Andrius KUBILIUS, commissaire désigné à la défense et à l'espace**

Monsieur le Président,

La commission des affaires étrangères et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, conformément à l'article 129 du règlement intérieur du Parlement européen, ont procédé, le 6 novembre 2024, à une audition publique de confirmation avec M. Andrius KUBILIUS, commissaire désigné, qui, sous réserve de l'issue positive de la procédure de nomination, deviendra membre du collège des commissaires en tant que commissaire européen à la défense et à l'espace.

Le 16 octobre 2024, la commission des affaires étrangères et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 3 de son annexe VII, ont reçu la lettre du président de la commission des affaires juridiques concernant l'examen de la déclaration d'intérêts financiers de M. KUBILIUS.

Avant l'audition de confirmation, le Parlement avait adressé une liste de questions écrites au commissaire désigné. La commission des affaires étrangères et la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie ont pris acte que M. KUBILIUS a répondu auxdites questions de façon satisfaisante.

Le déroulement de l'audition de confirmation est retranscrit dans le compte rendu in extenso de la réunion.

L'avis de la commission invitée à participer à l'audition de confirmation est joint en annexe.

Sur la base des observations des coordinateurs de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, qui se sont réunis à huis clos sous notre présidence au terme de l'audition, nous donnons par la présente l'évaluation suivante.

Il est primordial que M. Andrius KUBILIUS, commissaire désigné, déploie tous les efforts possibles pour accroître le transfert du soutien militaire dont l'Ukraine a besoin afin de défendre

sa population et de rétablir son intégrité territoriale. En outre, les États membres doivent fournir au commissaire tous les moyens financiers nécessaires afin que les dépenses de défense commune de l'Union puissent augmenter sans compromettre d'autres initiatives et programmes de l'Union.

Conformément à l'article 129 du règlement intérieur et à l'article 5 de son annexe VII, les coordinateurs de la commission des affaires étrangères et de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, représentant une majorité d'au moins deux tiers des membres de la commission appartenant à un groupe politique, ont approuvé l'appréciation selon laquelle M. Andrius KUBILIUS, commissaire désigné, possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège des commissaires et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées.

Au cours de la réunion d'évaluation, les coordinateurs du groupe The Left et du groupe «L'Europe des nations souveraines» ont demandé d'intégrer les opinions minoritaires ci-jointes.

Nous vous saurions gré de bien vouloir porter cette appréciation à l'attention de la Conférence des présidents.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

David McAllister

Borys Budka

Annexe:       Avis de la commission des transports et du tourisme  
Opinions minoritaires du groupe The Left et du groupe ESN

TRAN/D/2024/32157

CONFIDENTIEL

M. David McAllister  
Président  
Commission des affaires étrangères  
SPINELLI 15E201

M. Borys Budka  
Président  
Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie  
SPINELLI 12E130

Messieurs les Présidents,

La commission des transports et du tourisme, invitée à l'audition de confirmation d'Andrius Kubilius, commissaire désigné, qui s'est déroulée le 6 novembre 2024, estime que le commissaire désigné possède les compétences requises à la fois pour être membre du collège et pour remplir les fonctions spécifiques qui lui ont été assignées en ce qui concerne les enjeux de défense et de sécurité liés aux transports, notamment à la mobilité militaire.

Le présent avis a été adopté par les coordinateurs représentant au moins une majorité simple des membres de la commission appartenant à un groupe politique.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de ma haute considération.

Elissavet Vozemberg-Vrionidi

*Copie à:                    Secrétariat de la coordination législative  
                                 Bernd Lange, président de la Conférence des présidents des commissions  
                                 Sabina Magnano, directrice de la direction des politiques structurelles et de cohésion*

## **OPINION MINORITAIRE DU GROUPE THE LEFT**

Le groupe The Left a décidé de ne pas soutenir la candidature de M. Kubilius.

Le fait qu'il soit résolument en faveur d'une augmentation, à un rythme extraordinaire, de l'investissement public dans les dépenses militaires contraste fortement avec les réductions budgétaires imposées aux services publics dans l'ensemble de l'Union européenne. Cette augmentation massive des fonds publics consacrés à la défense, sans même définir de priorités d'investissement, soulève de nombreuses questions alors que les pays européens dépensent déjà plus pour la défense que la plupart des autres pays du monde et que les entreprises du secteur de la défense réalisent déjà des bénéfices exceptionnels.

Tout en plaidant officiellement en faveur de l'autonomie de l'Union, M. Kubilius n'a pas apporté de réponses satisfaisantes sur la réduction de la dépendance de l'Union à l'égard des États-Unis ou sur la manière dont les obligations de l'OTAN imposant une complémentarité avec les systèmes d'armement américains limitent cette autonomie.

Il n'a pas non plus formulé de réponse satisfaisante en ce qui concerne la conformité de son mandat avec l'article 41, paragraphe 2, du traité sur l'Union européenne qui interdit de mettre à la charge du budget de l'Union des dépenses afférentes à des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense.

Enfin, le candidat n'a pas présenté de vision globale de la paix et de la sécurité ni de point de vue éthique concernant le commerce des armes. Il n'a pas non plus indiqué comment une architecture de la sécurité européenne pourrait contribuer à l'instauration de la paix et de la sécurité collectives.

## **Opinion minoritaire au nom du groupe ESN**

### **A. Observations**

À la suite de l'audition du commissaire désigné à la défense et à l'espace, Andrius Kubilius, le groupe ESN estime que le candidat ne possède pas les compétences nécessaires ni la vision requise pour siéger au sein du collège des commissaires.

### **B. Raisonnement**

La ligne de conduite du candidat s'aligne complètement sur les politiques en place et les points de vue prédominants de la Commission européenne actuelle, et ne contient pas de perspective visionnaire indispensable à une bonne orientation dans un environnement mondial qui évolue. Nous estimons que le point de vue du candidat est dépassé et rigide, et qu'il est dépourvu du caractère novateur nécessaire pour relever les défis actuels ou pour proposer une voie convaincante de substitution au cadre existant.

Dans un monde caractérisé par des évolutions rapides et complexes, la Commission européenne doit être conduite par des dirigeants capables d'adapter et de faire progresser efficacement la politique de l'Union afin de répondre aux impératifs actuels.

Malheureusement, le candidat en question ne satisfait pas à cette exigence essentielle.